



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

DÉLIBÉRATION N° 23-105 – 23 octobre 2023

Finances locales

Décisions budgétaires

Membres en exercice : 13

Quorum : 7

Présents : 7

Votants : 8

Présents :

Dominique DELAMARRE - Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Pascale THEZE
- Elodie CORRE - Sylvie FLATTOT - François CHARMETEAU

Excusés :

Elise LE CAMPION - Cécile FRANCOIS - Daniel HOUSSAIS - Christiane GORTAIS
- Sylvie LE LAY - Nadine JOUAULT

Pouvoirs :

Elise LE CAMPION à Sylvie FLATTOT

Secrétaire de séance :

Elodie CORRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Guichen s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Président, après avoir été convoqué le dix-huit octobre deux mille vingt-trois, conformément aux articles R 123-16 et R 123-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

CCAS – Budget Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) 2023 – Décision modificative n°2

L'évaluation des recettes et des dépenses à effectuer d'ici la fin de l'année nécessite le réajustement des crédits inscrits au budget SAAD 2023.

C'est pourquoi, *il vous est proposé* d'apporter les modifications suivantes au budget SAAD 2023 :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60628 : Autres fournitures non stockées	380,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	380,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6215 : Personnel affecté à l'établissement	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226 : Honoraires	0,00 €	53,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228 : Divers	0,00 €	703,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6338 : Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111 : Rémunération principale	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64511 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6471 : Prestations versées pour le compte du F.N.A.L.	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6475 : Médecine du travail	0,00 €	362,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64784 : Oeuvres sociales	0,00 €	982,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 500,00 €	3 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6161 : Multirisques	6 706,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61688 : Autres risques	0,00 €	8 850,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6182 : Documentation générale et technique	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184 : Concours divers (cotisations...)	0,00 €	118,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541 : Créances admises en non valeur	0,00 €	138,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817 : Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	44,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 016 : Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	6 856,00 €	9 150,00 €	0,00 €	0,00 €
R-733141 : Dépt - Pers. âgées - Tarif horaire SAAD	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €	0,00 €
R-7331411 : Tarif horaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	14 500,00 €
R-7332411 : Tarif horaire	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €
R-73412 : Usager (hors EHPAD) - Pers. âgées - SAAD	0,00 €	0,00 €	229,00 €	0,00 €
TOTAL R 017 : Groupe 1 : Produits de la tarification	0,00 €	0,00 €	12 229,00 €	15 700,00 €
R-7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43,00 €
TOTAL R 019 : Groupe 3 : Produits financiers et produits non encaissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43,00 €
Total FONCTIONNEMENT	8 736,00 €	12 250,00 €	12 229,00 €	15 743,00 €
INVESTISSEMENT				
R-10222 : Fonds de compensation de la TVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	121,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	0,00 €	121,00 €
R-28186 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	164,00 €	0,00 €
TOTAL R 28 : Amortissements des immobilisations	0,00 €	0,00 €	164,00 €	0,00 €
R-491 : Dépréciation des comptes de redevables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43,00 €
TOTAL R 49 : Dépréciation des comptes de tiers	0,00 €	0,00 €	0,00 €	43,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	164,00 €	164,00 €
Total Général		3 514,00 €		3 514,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte cette proposition à l'unanimité.

Le Vice-Président du CCAS,

Joël SIELLER



La secrétaire de séance,

Elodie CORRE

**POUR AMPLIATION
CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

compte tenu de la

-Réception en Préfecture le 26/10/2023

-Publication en ligne le 26/10/2023

-Notification le

Pour le Président

et par délégation,

Le Vice-Président,

Joël SIELLER



CET ACTE PEUT ETRE CONTESTE	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Président du CCAS <i>. Le recours gracieux</i>	Si le <i>recours gracieux</i> est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif <i>. Le recours contentieux</i>	Le <i>recours contentieux</i> doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr